

La construction d'un bâtiment agricole résulte de l'enchaînement d'étapes qui se complètent logiquement avant, pendant et après la réalisation. La première étape est l'élaboration du programme de ce projet. Une étape déterminante qui fait intervenir d'abord l'agriculteur lui-même. Il doit évaluer ses besoins de façon précise et définir le projet le plus pertinent.

L'évaluation des besoins

Dans le cas d'une activité existante, d'abord analyser la situation actuelle :

- système d'élevage et ses évolutions : filière animale, nombre d'animaux, ...
- organisation du travail : confort, pénibilité, surfaces et volumes recommandés, ...
- type de production : lait, viande, labels, coopérative, circuits-courts, ...
- capacité d'investissement : subventions, autofinancement, emprunts.

A quels besoins prioritaires doit répondre le nouveau bâtiment ?

- Modes de logement : temps d'hivernage, d'estive, ...
- Organisation de la reproduction : insémination, monte naturelle, ...
- Modes d'alimentation : distribution, types et volumes de stockage, ...
- Gestion de la litière et des déjections : natures et volumes, épandage, ...
- Coûts de fonctionnement : entretien, énergies, eau, ...

Les réponses à ces questions définissent **le projet agricole**. Celui-ci se traduit par une organisation intérieure, des surfaces, des dimensions précises à respecter. L'exploitant y ajoute d'autres exigences afin de compléter le programme sur des paramètres relevant plus particulièrement du bâtiment :

- Durabilité, - Consommation énergétique,
- Aspect, - Capacité à évoluer.
- Matériaux,



Le projet agricole ou programme se traduit par un schéma qui récapitule tous les paramètres à prendre en compte : les surfaces, l'organisation intérieure, les relations entre les espaces, les relations avec l'extérieur... Ce schéma est nécessaire pour communiquer avec les différents interlocuteurs à qui l'exploitant peut demander conseil à ce stade.

L'évaluation de la faisabilité

Au stade de l'élaboration d'un cahier des charges, l'exploitant doit définir globalement la faisabilité avant de s'investir plus avant dans son projet.

Pour cela il doit :

- déterminer la constructibilité du terrain en s'informant auprès de la mairie ou bien en faisant établir un certificat d'urbanisme.
- évaluer l'enveloppe financière qu'il pourra consacrer au bâtiment, en incluant les subventions auxquelles il peut prétendre.

Au cours de sa réflexion, l'exploitant peut se faire assister de différents intervenants :

- services de l'Etat et collectivités territoriales,
- organismes professionnels agricoles, coopératives,
- banques et financeurs,
- professionnels du bâtiment.

